

4^{ème} séminaire fiscal



Droit pénal fiscal

2 mai 2017

Hôtel Royal Savoy - Lausanne



www.oref.ch

But et conception du séminaire

Le Département de droit des affaires et de fiscalité (D-DAF) de la faculté des HEC de l'Université de Lausanne et l'Ordre Romand des Experts Fiscaux (OREF) organisent en 2017 leur 4^{ème} séminaire sur le thème «**Droit pénal fiscal**».

Ce séminaire s'adresse aux professionnels disposant de très bonnes connaissances, théoriques et pratiques, des problématiques fiscales.

Les thèmes traités sont **présentés par des spécialistes qualifiés** au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine fiscal ; les conférenciers mettront toute leur expérience et leurs connaissances au profit des participants.

Responsables du séminaire

D-DAF – Prof. Pierre-Marie GLAUSER

OREF – Frédéric EPITAUX

Informations administratives

Participation

Seules les inscriptions pour **toute la durée** du séminaire seront prises en considération. La participation partielle, limitée à certains sujets, n'est pas admise. L'inscription est cependant **transmissible**.

Délai d'inscription

Le délai d'inscription expire le **13 avril 2017**. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront traitées dans l'ordre de réception des paiements. Il est dès lors recommandé de s'inscrire rapidement.

Les inscriptions se font sur le site de l'OREF : www.oref.ch sous séminaires.

Finance d'inscription

La finance d'inscription au séminaire s'élève à **CHF 600.-** par participant (repas de midi et pauses café inclus).

Le paiement est dû à l'inscription sur le compte suivant :

Banque : UBS
IBAN : CH88 0026 4264 6050 6301 Q
Bénéficiaire : Ordre Romand des Experts Fiscaux Diplômés (OREF)
Case postale 257
3963 Crans-Montana 2

Une confirmation de l'inscription sera envoyée par e-mail à réception du paiement.

Lieu du séminaire

Le séminaire se tiendra à l'Hôtel Royal Savoy à Lausanne.

Accès aisé en train ou en voiture.

Parking à disposition (payant).

Renseignements

info@oref.ch

4^{ème} séminaire fiscal



Droit pénal fiscal

2 mai 2017

Hôtel Royal Savoy - Lausanne



www.oref.ch

Horaire / Sujets

08h.30 – 08h.50	Enregistrement et café	
08h.50 – 09h.00	Introduction	
09h.00 – 09h.45	Planification, évasion fiscale et soustraction d'impôt	Pierre-Marie Glauser
09h.45 – 10h.30	Opérations entre proches et soustraction d'impôt	Jean-Frédéric Maraia Boris von Büren
10h.30 – 11h.00	Pause	
11h.00 – 12h.00	Fraude et blanchiment de fraude fiscale	Alain Macaluso Olivier Weniger
12h.00 – 14h.00	Déjeuner	
14h.00 – 14h.45	Responsabilité pénale	Yves Noël
14h.45 – 15h.30	Sanctions financières	Floran Ponce
15h.30 – 16h.00	Pause	
16h.00 – 16h.45	Données volées et transfert d'informations à l'étranger	Frédéric Epitiaux
16h.45 – 17h.15	Vers un nouveau droit pénal fiscal ?	Xavier Oberson
17h.15 – 17h.30	Discussion	

Conférenciers et intervenants

Prof. Dr Pierre-Marie Glauser, professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne, avocat, expert fiscal diplômé, lic.oec. HSG, Oberson Abels

Dr. Jean-Frédéric Maraia, chargé de cours de droit fiscal à l'Université de Genève, avocat, Schellenberg Wittmer SA

Boris von Büren, enquêteur, expert fiscal CSI, MScECON, Administration fédérale des contributions

Prof. Dr. Alain Macaluso, professeur de droit pénal à l'Université de Lausanne, avocat, Poncet Turettini Avocats

Dr. Olivier Weniger, CES HEC, avocat, Bourgeois Avocats

Prof. Dr. Yves Noël, professeur de droit fiscal à l'Université de Lausanne, avocat, Sulliger Noël Nguyen Misteli & Bugnon

Floran Ponce, avocat, expert-fiscal diplômé, LL.M, Lenz & Staehelin

Frédéric Epitiaux, avocat, expert fiscal diplômé, LL.M, Oberson Abels

Prof. Dr Xavier Oberson, professeur de droit fiscal suisse et international à l'Université de Genève, avocat, LL.M, Oberson Abels